

BORDEREAU DES PRIX AUX ABONNÉS DU SERVICE



Plouyé

Règle arrondi : 4 décimales pour consommation et 2 décimales pour abonnement et autres prestations

TVA en vigueur au 01.01.24 (à titre indicatif)	Tarifs HT en € au 01.01.24	Tarifs TTC en € au 01.01.24	Coef. de révision *	Unités
--	----------------------------	-----------------------------	---------------------	--------

1 - REDEVANCE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Part Eau du Ponant	5,5	9,88		F1	U
Part Collectivité	5,5	15,00	15,83	-	U

PARTS VARIABLES

Consommation Part Eau du Ponant	5,5	1,4950	1,5772	F1	m ³
Consommation Part Collectivité	5,5	0,40	0,4220	-	m ³

ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Préservation des ressources en eau	5,5	-	-	-	m ³
Lutte contre la pollution	5,5	0,3000	0,3165	-	m ³

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DES EAUX USEES (assainissement collectif)

Part Eau du Ponant	10	-	-	-	U
Part Collectivité	10	22,50	24,75	-	U

PARTS VARIABLES

Consommation Part Eau du Ponant	10	-	-	-	m ³
Consommation Part Collectivité					
De 0 à 250 m ³	10	0,7000	0,77	-	m ³
Au-delà de 250 m ³	10	0,1500	0,17	-	m ³

ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Modernisation des réseaux de collecte	10	0,1600	0,1760	-	m ³
---------------------------------------	----	--------	--------	---	----------------

2 - AUTRES TARIFS EN VIGUEUR

FRAIS D'ACCES AU SERVICE		42,71	42,7100	F1	U
---------------------------------	--	-------	---------	----	---

FRAIS DE GESTION DE RELANCE

1ère relance		10,00	10,00	-	U
Avis dépôt au contentieux		-	-	-	U

FRAIS DE RÉÉDITION NOUVELLE FACTURE

		10,00	10,00	-	U
--	--	-------	-------	---	---

FRAIS DE DUPLICATA FACTURE IDENTIQUE

		3,00	3,00	-	U
--	--	------	------	---	---

FRAIS DE DEPLACEMENT EN HEURES OUVRÉES

	20	44,85	53,82	F1	U
--	----	-------	-------	----	---

FRAIS DE FERMETURE ET D'OUVERTURE DE BRANCHEMENT

	20	44,85	53,82	F1	U
--	----	-------	-------	----	---

VERIFICATION METROLOGIQUE D'UN COMPTEUR

Compteur - Diamètre 15 à 20 mm	10	320,37	352,41	F1	U
Compteur - Diamètre 25 à 40 mm	10	384,44	422,88	F1	U
Compteur - Diamètre 50 à 80 mm	10	540,36	594,40	F1	U
Compteur - Diamètre 100 à 150 mm	10	679,18	747,10	F1	U

CONTRÔLE DE CONFORMITE USAGE DOMESTIQUE D'UNE RESSOURCE ANNEXE EN EAU

Maison individuelle	10	135,62	149,18	F1	U
---------------------	----	--------	--------	----	---

REALISATION DE TRAVAUX : PRIX FORFAITISES

Mise en service d'un branchement existant (fourniture et mise en place d'un citerneau de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme de branchement, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires)	20	533,95	640,74	F1	U
Raccordement au réseau d'eau potable (branchement d'eau potable quel que soit le diamètre pour une longueur maximale de 5 ml y compris le terrassement, le remblaiement, la canalisation, le citerneau, le système de comptage et les réfections de chaussée)	20	1 601,85	1 922,22	F1	U
Remplacement de compteurs					
Compteur diamètre 15 mm	20	98,25	117,90	F1	U
Compteur diamètre 20 mm	20	161,25	193,50	F1	U
Compteur diamètre 25 mm	20	161,25	193,50	F1	U
Compteur diamètre 30 mm	20	268,04	321,65	F1	U
Compteur diamètre 40 mm	20	310,76	372,91	F1	U
Compteur diamètre 50 mm	20	457,06	548,47	F1	U
Compteur diamètre 80 mm	20	685,59	822,71	F1	U

En dehors du domaine d'application des prix forfaitaires ci-dessus, les travaux et prestations sont facturés aux usagers sur la base des coûts de fourniture et de main d'œuvre suivants :

- Coût d'unité d'œuvre ouvrier / employé	20	63,70	76,44	-	h
- Coût d'unité d'œuvre technicien	20	71,50	85,80	-	h
- Coût d'unité d'œuvre encadrement	20	75,40	90,48	-	h
- Coût d'unité d'œuvre Astreinte	20	127,40	152,88	-	h
Moyens techniques :					
- Hydrocreuse	20	63,70	76,44	-	h
- Caméra vidéo	20	14,30	17,16	-	h
- Mini tracto compact	20	23,40	28,08	-	h
- Camion Caisson 19 tonnes movibenne	20	35,10	42,12	-	h
- Dumper	20	16,90	20,28	-	h
- Minipelle 3,5 tonnes	20	15,60	18,72	-	h
- Minipelle 4,5 tonnes	20	18,20	21,84	-	h

***Coefficient de révision annuelle**

$$F1 = 0,15 + (0,42 * (ICHT-En / ICHT-En0)) + (0,04 * (010534763n / 0105347630)) + (0,2 * (FDn / FD0)) + (0,08 * (An / A0)) + (0,11 * (TP10An / TP10A0))$$

avec :

- ICHT-E : indice de coût horaire du travail, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de la dépollution (base 100 décembre 2008), publié par le Moniteur des travaux publics et du bâtiment

- 010534766 : indice du coût de l'électricité vendue aux entreprises consommatrices (> 36 kVA)

- FD : indice des frais divers (base 100 en 2010)

- A : tarif d'achat d'eau (part variable) au syndicat mixte

- TP10A : indice de travaux publics sur canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (base 100 en 2010), publié par le Moniteur des travaux publics et du bâtiment

- N : nombre d'années depuis la prise d'effet du contrat

Valeur initiale des indices au 01/09/2021 :

- ICHT-E₀ = 124

- 010534766₀ = 126,9

- FD₀ = 104,4

- A₀ = 1,521

- TP10a₀ = 113,7